

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR  
BEAUCE-NORD**

Le 12 février 2007, à 19:00 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance spéciale du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Mesdames les Conseillères Marise Poulin et Jacinthe Gagnon, Messieurs les Conseillers Michel Bolduc, Jonathan V. Bolduc, Pierre Rochette et Harold Bureau formant quorum sous la Présidence de Monsieur Roland Giguère, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

La présente séance spéciale à été convoquée par Monsieur Marc Bélanger, directeur général/secrétaire-trésorier, pour les sujets suivants seulement :

- Projet Construction Paul-Eugène Turcotte, représenté par Monsieur Marquis Turcotte.
- Précision pour vidange.
- Démission de Monsieur Pierre Rochette comme Maire suppléant.
- Dossier Richard Breton

42-2007

**ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Proposé par Madame Marise Poulin,  
Secondé par Monsieur Jonathan V. Bolduc,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'ils reconnaissent avoir reçu l'avis spécial de convocation et approuvent le moyen de signification, de l'avis, comme s'il avait été fait conformément au Code Municipal.

ADOPTÉ

Monsieur Pierre Rochette donne sa démission  
comme maire suppléant.

43-2007

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

Proposé par Monsieur Pierre Rochette,  
Secondé par Madame Jacinthe Gagnon,

Et résolu, à l'unanimité des membres  
du Conseil, que Monsieur Jonathan V. Bolduc  
soit nommé Maire suppléant de la Municipalité  
de Saint-Victor.

ADOPTÉ

44-2007

**AUTORISATION POUR SIGNATURE DE DOCUMENTS**

Proposé par Madame Marise Poulin,  
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres  
du Conseil, que Monsieur Jonathan V. Bolduc,  
Maire suppléant, soit autorisé, en l'absence  
de Monsieur Roland Giguère, Maire, à signer  
tous les documents nécessaires pour le bon  
fonctionnement de la Municipalité de Saint-  
Victor.

ADOPTÉ

À 19:55 heure Madame Jacinthe Gagnon quitte son siège de Conseillère.

45-2007

**MANDAT À M<sup>e</sup> JEAN-DENYS RANCOURT - DOSSIER DE BORNAGE RICHARD BRETON**

Proposé par Monsieur Pierre Rochette,  
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil présent, que la Municipalité de Saint-Victor prétend ne pas détenir d'intérêt, dans le Rang 6 Nord, concernant la cause de mise en demeure de bornage de Monsieur Richard Breton et mandate M<sup>e</sup> Jean-Denys Rancourt, Avocat, de faire les démarches nécessaires pour demander que la Municipalité de Saint-Victor soit retiré de ce dossier.

ADOPTÉ

Madame Jacinthe Gagnon reprend son siège à 20:20 heure.

46-2007

**LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

Proposé par Monsieur Pierre Rochette,  
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la séance spéciale soit levée.

ADOPTÉ

**LE MAIRE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**ROLAND GIGUÈRE**

**MARC BÉLANGER**

**MUNICIPALITE DE SAINT-VICTOR  
BEAUCE-NORD**

**CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

1. Conformément à la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités, les règlements de zonage, no. 54-2006, et de lotissement, no. 55-2006, ont été soumis à la procédure d'enregistrement, mardi le 27 février 2007 entre 9h00 et 19h00, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor.

2. Avis public a été publié le 7 février 2007 annonçant cette procédure.
3. Le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement a été fixé à 1880. Le nombre de personnes requises pour soumettre le règlement à un scrutin référendaire est de 198 conformément à l'article 553 de la Loi.
4. À la fin de la procédure d'enregistrement aucune personne habile à voter a inscrit son nom au registre.
5. Conformément à l'article 554 de la Loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités, les règlements de zonage, no. 54-2006, et de lotissement, no. 55-2006, sont approuvés par les personnes habiles à voter pour ce règlement.
6. Lecture de ce certificat a été faite ce 27 ième jour de février 2007, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor à 19h00.

Je soussigné, Marc Bélanger, directeur général de la Municipalité de Saint-Victor, certifie sous serment d'office les faits ci-haut.

En foi de quoi, j'ai signé à Saint-Victor, ce 27 ème jour de février 2007.

MARC BÉLANGER  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

